

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL**
Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le 16 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison Pour Tous, sous la présidence de Monsieur Damien MATHIVET, Maire.

Présents : M. MATHIVET Damien, Mme FRANCOIS Maud, Mme CLAUSS Marcelline, Mme CARRE Loriane, M. BAUDOIN Olivier, M. TESSIER Pierre, Mme ZIEGLER Elisabeth, Mme THIRION Stéphanie, M. VOLFF Nicolas, Mme AUDREN Sonia.

Absente excusée : Mme MOY Dominique

Absent : M. BIET Thierry

A été nommée secrétaire : Mme AUDREN Sonia

Délibération n°2020-062 : Huis-clos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18, Considérant le couvre-feu en vigueur depuis le 15 décembre 2020 et aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, pour assurer la tenue de la séance dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, Monsieur le Maire demande la réunion à huis clos,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de tenir la séance du Conseil Municipal du mercredi 16 décembre 2020 à huis clos.

Délibération n°2020-063 : Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mme AUDREN Sonia, secrétaire de séance.

Délibération n°2020-064 : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2020

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 30 novembre 2020.

Délibération n°2020-065 : Tarifs de l'eau 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de l'eau pour l'année 2021 :

Pour les abonnés de la Commune :

- jusqu'à 250 m ³ :	1,20 € HT	1,27 € TTC
- de 251 à 500 m ³ :	1,09 € HT	1,15 € TTC
- plus de 500 m ³ :	0,80 € HT	0,84 € TTC

- Abonnement compteur : 8,00 € HT 8,44 € TTC

Pour la Commune de Rehainviller :

- Prix au m³ : 0,60 € HT 0,63 € TTC

Délibération n°2020-066 : Personnel communal – attribution de « cartes cadeau » aux agents de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir aux agents de la Commune des « cartes cadeau » d'une valeur de 60,00 € par agent, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il s'agit de bons d'achat fournis par l'hypermarché CORA de Moncel-lès-Lunéville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'achat et l'attribution de « cartes cadeau » aux agents de la Commune pour un montant total de 600,00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Délibération n°2020-067 : Budget Commune – décision modificative n° 1

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Communal de l'Exercice 2020, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT			
21 – Immobilisations corporelles		0	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000	
2184	Mobilier	- 3 000	
Total Section d'Investissement		0	0

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du Budget Communal de l'Exercice 2020, ci-dessus exposée.

La séance est levée à 20h56

Affiché le 21/12/2020

La secrétaire de séance,
Sonia AUDREN

Le Maire,
Damien MATHIVET